

VALIDATION PERMIS A

(Permis A2 vers A)



VALIDATION DU PERMIS A

Il est impératif d'être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans
La formation peut être réalisée 3 mois avant la date d'anniversaire
des 2 ans de votre permis A2

260 €

Organisé sur 1 journée, comme suit

- 2 heures de plateau (aires de manœuvres privées)
- 2 heures de théorie (sensibilisation aux risques routiers)
- 3 heures de conduite



LIEU DE LA FORMATION

ZAE du Larzat
à Villeneuve les Maguelone
(à côté de la Maison d'Arrêt)

Plateau technique d'1 hectare 1/2
dont 1 piste de 780m2 affectée à la
séquence hors circulation

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- 1 Casque homologué et à la bonne taille
- 1 Paire de gants (adaptés à la pratique du 2 roues)
- 1 Blouson ou veste de moto
- 1 Pantalon style jeans (PAS DE JOGGING, PAS DE SHORT)
- Des bottes ou chaussures montantes



*Frais d'édition + Frais de gestion..... OFFERT



Option assurance complémentaire dommages corporels KICK-OFF **10,00€**

PARCOURS DE FORMATION

À LA CATÉGORIE VALIDATION A DU PERMIS DE CONDUIRE



Une formation est requise pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et qui souhaitent conduire une motocyclette correspondant à la catégorie A du permis de conduire.

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- Une séquence théorique
- Une séquence hors circulation
- Une séquence en circulation

APPORTS THÉORIQUES (COURS COLLECTIFS)

2 heures

- Comprendre les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- Comprendre le phénomène vitesse :
 - Vitesse et perception visuelle
 - Vitesse et trajectoire
 - Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, freinage, adhérence...
- Prendre conscience des règles et des risques relatifs à la circulation inter-files
- Comprendre le caractère indispensable du port des équipements de protection
- Comprendre des effets sur la conduite des produits psychoactifs et l'accidentalité routière



HORS CIRCULATION (PISTE PRIVÉE) (COURS COLLECTIFS)

2 heures

- Prendre conscience (dû au poids de la moto) de la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses
 - Savoir tourner en prenant conscience de l'importance du regard et en inclinant la machine
 - Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation
 - Comprendre l'utilisation du frein avant et du frein arrière
 - Connaitre les techniques d'inclinaison
- 

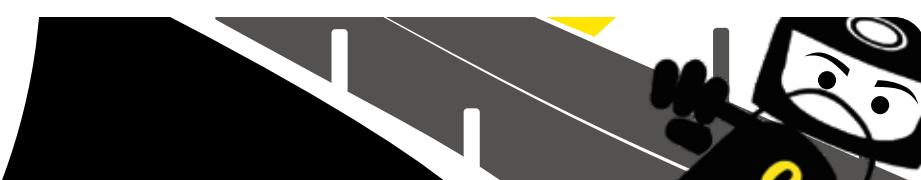
EN CIRCULATION EN ET HORS AGGLOMERATION (COURS COLLECTIFS)

3 heures

- Savoir circuler en toute sécurité sur une machine de la catégorie A du permis de conduire en utilisant toutes les techniques rencontrées dans les exercices précédents :
 - Techniques d'inclinaison
 - Manœuvres d'évitement
 - Réalisation de divers freinages à diverses allures
 - Savoir circuler en inter-files
 - Savoir communiquer avec les autres usagers
- 

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée à l'élève.
Cette attestation ne vaut pas titre





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE

RAPPEL DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque homologué et à la bonne taille

- norme CE ou NF
- avec des dispositifs réfléchissants



Gants moto homologués

- norme CE ou NF



Blouson ou veste de moto



Pantalon style jeans - PAS DE JOGGING



Bottes ou chaussures montantes





VOTRE NOUVEAU PARTENAIRE ASSURANCE MOTO

Amis motards,

Vous connaissez déjà tous l'assureur spécialiste moto AMV, pour vos motos et vous-mêmes, mais savez-vous qu'AMV peut vous accompagner dès votre apprentissage du permis moto ?

Que ce soit pour une formation courte de 7H sur 125cm³ ou pour une formation au permis moto A1/A2, il peut être intéressant de s'assurer si vous ne bénéficiez pas déjà de ces garanties sur le corporel.

POURQUOI CHOISIR AMV ?

Spécialiste de l'assurance Moto école



Plus de 750 000 contrats d'assurance en cours



260 conseillers dédiés



Assurance immédiate 24h/24



45 ans d'expérience



GRÂCE À KICK OFF

10%*

DE RÉDUCTION SUR
VOTRE ASSURANCE
MOTO

L'ASSURANCE INDISPENSABLE PENDANT LES LECONS DE CONDUITE

(Permis A1 - A2 - AM - Formation de 7h - A2 -> A)

Pourquoi prendre cette assurance complémentaire ?

La Moto-Ecole est assurée pour elle-même et ses élèves contre les dommages causés aux tiers (Responsabilité civile).

En revanche, l'élève, lorsqu'il chute en cours de formation ou d'examen, n'est pas assuré pour les dommages corporels subis (Cf art.4 - Loi du 5 juillet 1985).

Les protections habituelles (Sécurité Sociale + Mutuelle) sont totalement insuffisantes, notamment en cas d'invalidité.

Cliquez ici →



Si vous souscrivez à Kick Off, vous devez impérativement faire parvenir votre attestation avant le début de votre formation pratique.

Si vous ne souhaitez pas souscrire, vous devez obligatoirement remplir le document fourni par l'auto-école avant le début de votre formation pratique.

*Jusqu'à 10% de réduction sur la prime d'assurance moto/scooter de la 1ère année (hors option, garantie attentats, risques technologiques, assistance juridique) dans les 6 mois suivant l'obtention du permis ou la validation de votre formation. En vous connectant sur www.amv.fr et sous réserve d'acceptation par AMV.